

Réf. : CP/ML

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 20 JUILLET 2020 A 18h00**

Date de la convocation du conseil municipal : 9 juillet 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt, le 20 juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christine FOROT, MAIRE.

Etaient présents : W.AUGUSTE - S.MEARY - Y.ARMAND - N.VERDON : adjoints

M.MERLIN - M.CECCHINI - S.ROUSSIN - H.CHARANCON - G.JANUEL - F.THEOLAS - C.BOURRETTE - B.DUBOIS

Absente excusée :

M.DENISE : procuration à C.BOURRETTE

Secrétaire de séance : S.MEARY

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
2. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE
3. APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019
 - approbation budget COMMUNE et budgets annexes
 - affectation des Résultats budget COMMUNE et budgets annexes
4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020
 - budget COMMUNE et budgets annexes

 - délégations du conseil municipal au maire recours à l'emprunt
 - vote des subventions aux associations

Christine FOROT souhaite la bienvenue à ce conseil municipal estival, remercie chaleureusement Mme

Florence FAURE, Trésorière, ainsi que les personnes présentes.

Remerciements à Hugo BASSET pour l'enregistrement de la séance rediffusée en direct sur Facebook.

Elle constate que le quorum est atteint et aborde ensuite les points de l'ordre du jour. Présence du public.

Présence de la PRESSE.

1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT

Remarque : il a été omis de préciser dans ce compte rendu les deux élus absents excusés ayant donné procuration.

N.VERDON : procuration à W.AUGUSTE

L.VIGER : procuration à WG.JANUEL

B.DUBOIS : sur Le point N°1, rajouter en annexe du compte rendu Le courrier reprenant Le calcul des indemnités allouées aux Maire, adjoints et conseillers délégués.
La plainte déposée par M.ARMAND est personnelle, cela ne doit pas apparaître dans Le compte rendu.

Y.ARMAND : en qualité d'ancien maire, Le tract m'était destiné en tant que maire, donc il était important de Le mentionner dans Le compte rendu. J'apporterai des explications en fin de conseil.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019

Christine FOROT Laisse La parole à Marion MERLIN, conseillère municipale déléguée aux finances qui commente sous La forme d'un diaporama.

Marion MERLIN rappelle quelques bases essentielles du budget communal :

Fonctionnement/Investissement.

Elle rappelle Le rôle important de La commission des finances dans La préparation des budgets orientation, dépenses, travaux... elle veille à La bonne gestion saine et organisée de La dépense publique.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 (IDENTIQUES AUX COMPTES DE GESTION)

- approbation budget COMMUNE et budgets annexes
- affectation des résultats budget COMMUNE et budgets annexes

BUDGET COMMUNE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Résultat de clôture exercice 2018	INVESTISSEMENT	120.377,75 €
	FONCTIONNEMENT	279.513,90 €
Résultat de l'exercice 2019	INVESTISSEMENT	-92.770,21 €
	FONCTIONNEMENT	185.548,84 €
Résultat de clôture 2019	INVESTISSEMENT	27.607,54 €
	FONCTIONNEMENT	465.062,74 €

Après débat, en l'absence de Mme Christine FOROT maire et de M. Yves ARMAND, maire ayant exercé la gestion de la commune en 2019, le CA 2019 est approuvé par : 3 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M/DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Résultat de clôture exercice 2018	INVESTISSEMENT	103.848,22 €
	FONCTIONNEMENT	110.350,46 €
Résultat de l'exercice 2019	INVESTISSEMENT	-87.223,40 €
	FONCTIONNEMENT	80.406,50 €
Résultat de clôture 2019	INVESTISSEMENT	16.624,82 €
	FONCTIONNEMENT	190.756,96 €

Après débat, en l'absence de Mme FOROT maire et M. ARMAND maire ayant exercé la gestion de la commune en 2019, le CA 2019 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Résultat de clôture exercice 2018	INVESTISSEMENT	-22.126,80 €
	FONCTIONNEMENT	99.798,74 €
Résultat de l'exercice 2019	INVESTISSEMENT	-1.060,64 €
	FONCTIONNEMENT	13.387,92 €
Résultat de clôture 2019	INVESTISSEMENT	-23.187,44 €
	FONCTIONNEMENT	91.059,86 €

Après débat, en l'absence de Mme FOROT maire et M. ARMAND maire ayant exercé la gestion de la commune en 2019, le CA 2019 est approuvé par 3 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Résultat de clôture exercice 2018	INVESTISSEMENT	-89.138,48 €
	FONCTIONNEMENT	101.280,42 €
Résultat de l'exercice 2019	INVESTISSEMENT	5.220,54 €
	FONCTIONNEMENT	80.090,27 €
Résultat de clôture 2019	INVESTISSEMENT	83.917,94 €
	FONCTIONNEMENT	89.124,21 €

Après débat, en l'absence de Mme FOROT maire et M. ARMAND maire ayant exercé la gestion de la commune en 2019, le CA 2019 est approuvé par 3 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET COMMUNE

Le CA 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement capitalisé de 32.115,62 € et un report à nouveau excédentaire de fonctionnement de 432.947,12 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

- compte 001 (solde d'exécution) : 27.607,54 €
- compte 002 (report à nouveau excédentaire) : 432.947,12 €
- compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de 32.115,62 €.

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le CA 2019 fait apparaître un report à nouveau excédentaire de fonctionnement de 190.756,96 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire la somme de 190.756,96 € au compte 002 (report à nouveau excédentaire) et au compte 001 (solde d'exécution) la somme de 16.424,82 €.

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Le CA 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23.187,44 € et un report à nouveau excédentaire de 67.872,42 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire le solde :

- au compte 002 (report à nouveau excédentaire) pour la somme de 67.872,42 €

-au compte 1068 (excédent de FONCTIONNEMENT capitalisé) pour la somme de 23.187,44 €
-au compte 001 un solde d'exécution de - 23.187,44 €.
Approuvé à l'unanimité.

BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

Le CA 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement capitalisé de 83.917,94 € et un report à nouveau excédentaire de 5.206,27 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

-compte 1068 : 83.917,94 €
-compte 001 (solde d'exécution) : - 83.917,94 €
-compte 002 (report à nouveau excédentaire) : 5.206,27 €

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET COL DES PIEUX : DISSOLUTION COMPTE 12

A la demande de la Trésorerie de ST PAUL 3 CHATEAUX, le budget annexe COL DES PIEUX a été clôturé en 2018. Il est néanmoins indispensable d'effectuer la dissolution du compte 12 dans la formalité.

Il n'y a pas de compte administratif en 2019.

Accord du conseil à l'unanimité.

Toutes Les délibérations correspondantes ont été prises.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

BUDGET COMMUNE

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.

VOTE du conseil municipal : 3 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.

VOTE du conseil municipal : UNANIMITE.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.

VOTE du conseil municipal : 3 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.

VOTE du conseil municipal : 3 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Marion MERLIN conseillère municipale déléguée aux finances, commente les budgets présentés sous la forme d'un diaporama.

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **1.736.456,67 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **525.906,53 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2020 tel qu'il est présenté par 3 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **375.992,57 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **492.000,55 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2020 tel qu'il est présenté 3 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

FONCTIONNEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **98.072,28 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **56.294,97 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2020 tel qu'il est présenté par 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) - 1 ABSTENTION (B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

FONCTIONNEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **80.234,43 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de **143.417,37 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2020 tel qu'il est présenté par 3 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

C.FOROT remercie Mme FAURE, pour son aide précieuse, ses conseils et sa disponibilité. Remerciements également à Marion MERLIN pour le travail accompli en si peu de temps pour cette présentation et à Martine LANDON (mairie).

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE RECOURS A L'EMPRUNT

Par délibération en date du 5 juin 2020, le conseil municipal a délégué au maire pour la durée de son mandat, certaines attributions, conformément à l'article L 2122.22 du CGCT. Parmi ces délégations figure l'autorisation pour le maire de recourir à l'emprunt. Cette délégation doit être renouvelée chaque année au moment du vote des budgets, une présentation de la situation de la dette de la commune devant être effectuée. Mme le maire demande donc au conseil municipal de lui renouveler cette délégation de recours à l'emprunt.

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire contractera tout emprunt à court, moyen et long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement. Accord du conseil municipal par 3 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE - B.DUBOIS) et 12 voix POUR.

Délibération détaillée prise en ce sens.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le maire rappelle que dans le cadre du vote du BP COMMUNE 2020, il a été prévu une somme pour l'octroi d'aides financières nécessaires à certaines associations. Les demandes d'aides déposées par certaines associations ont été étudiées et Mme le maire propose une répartition pour chacune d'entre elles. Elle demande au conseil de se prononcer sur chaque somme à attribuer.

AMICALE LAIQUE	1.100 €
ANCIENS COMBATTANTS	300 €
CLUB VERMEIL	300 €
COMITE DES FETES	4.200 €
FOOTBALL CLUB	1.000 €
FOYER RURAL	1.700 €
L'ELOQUENTE COMPAGNIE	375 €
LITHOS	700 €
RESTIVAL	1.600 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2.400 €
MAISON ASSISTANTS MATERNELS	1.400 €
CRECHES ET TRADITION	600 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS ST PAUL ..	100 €
COLLECTIF ENVIRONNEMENT	60 €
TOTAL	15.835 €

Mme Le maire précise néanmoins que La municipalité envisage un investissement de matériel pour les associations (mutualisé) à hauteur de 3.500 €.

Vote du conseil municipal : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 13 voix POUR.
Délibération prise en ce sens.

C.BOURRETTE rappelle ses remarques déjà formulées, à savoir qu'il n'y a pas de critères d'attribution. Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable de mettre des objectifs avec les associations, j'ai l'impression que c'est assez subjectif.

C.FOROT rappelle que chaque année, le dossier est constitué par chaque association qui dépose une demande avec des justificatifs fournis. Ces demandes sont étudiées. Nous avons un budget global et l'on essaye de répartir le mieux possible par rapport aux projets déposés.

S.MEARY adjointe est en charge des dossiers des associations et va manager ce pôle.

Pas de questions diverses.

Y.ARMAND prend la parole : je veux revenir sur la plainte déposée suite à un tract très largement diffusé. C'est une attaque directe contre la municipalité. Ce n'est pas une bataille de chiffres, mais il faut simplement remettre les choses à leur place. Ce tract est diffamatoire, un énorme mensonge. Cela fait 6 ans que ça dure, c'est pourquoi j'ai déposé plainte.

Y.ARMAND reprend quelques chiffres et donne des explications détaillées sur le PUP de La Bistoure.

C.BOURRETTE quitte la salle dès le début des explications.

Y.ARMAND regrette Le départ de C.BOURRETTE et poursuit ses explications.

IL insiste sur Le fait que La commune ne fait pas de cadeau au lotisseur, ce n'est pas une faveur on fait financer au lotisseur l'assainissement collectif et La défense Incendie, ce qui représente une économie de 120.000 euros pour La commune.
Le PUP prend en charge La dépense d'assainissement et La défense incendie à hauteur de 90 % par Le lotisseur soit Le maximum autorisé par La Loi.
La commune n'exonère pas Le promoteur de La taxe d'aménagement : c'est La Loi.

G.JANUEL remercie Y.ARMAND pour La clarté de ses explications, ainsi que B.DUBOIS d'être resté, mais regrette que C.BOURRETTE soit parti si rapidement sans attendre La fin des explications de M.ARMAND.

Après ces explications complètes, C.FOROT remercie également Hugo BASSET pour L'enregistrement et La diffusion sur facebook de cette séance.

La séance est levée à 20H45.

Le Secrétaire de séance :
S.MEARY

Le Maire :
C.FOROT

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Etienne, France. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE SAINT-ETIENNE" and "FRANCE" around the perimeter. In the center, there is a coat of arms. A signature in black ink is written over the stamp.

DEPARTEMENT DE LA DROME

St Restitut, le 2/7/2020

**COMMUNE
de
SAINT RESTITUT**

COPIE

Jours et Heures d'ouverture :
Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
de 9h à 12h

de 14h30 à 18h

M. Bernard DUBOIS
6 chemin des Buisses
26130 SAINT RESTITUT

Téléphone : 04.75.04.71.71
Télécopie : 04.75.96.71.68

Courrier : secretariat@saintrestitut-mairie.fr
Site Internet : www.saintrestitut-mairie.fr

Nos réf. : CF/CP

Objet : Indemnités Maire/Adjoint/Conseillers Délégués

Monsieur,

Concernant votre question au sujet des indemnités des élus (maire/adjoints/conseillers délégués) lors du dernier conseil municipal, je vous invite à consulter l'article L 2123.23 du C.G.C.T.

Je vous précise que l'ensemble des taux maximums d'indemnité de fonction dépendant de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élus sont rassemblés dans un barème. Les taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros, mais des pourcentages du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la Fonction Publique.

Vous trouverez également toutes informations utiles sur le lien suivant, consultables par tout un chacun :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/regime-indemnitaires-des-elus>

Enfin, je vous précise que les élus de ST RESTITUT ne sont pas défrayés de leurs frais de transport, frais de bouche, et que jusqu'alors les frais afférents aux différents congrès et/ou journées de formation, sont réglés personnellement par les élus.

Seuls les frais de transport ferroviaires sont supportés par la collectivité.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Recevez, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire : *C. PÉROU*

